



**ASSOCIATION AÉRO-CLUB du COMTAT
VENAISSIN**

**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
déclarée à la Sous-préfecture de Carpentras sous le n°
07 83 52 86 09**

**Siège statutaire : Aérodrome de Carpentras 232 ch.
de Saint Gens
84210 Pernes les Fontaines**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU
5 MARS 2022**

Le 5 Mars Deux Mille Vint Deux,

A 10 heures,

Les membres de L'Association Aéro-Club du Comtat Venaissin se sont réunis en assemblée générale à l'Aérodrome, sur convocation régulièrement faite à chaque membre.

M. Pierre Sartre Assiste à l'AG en tant qu'expert comptable de l'Association.

Sont Invités :

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre participant à l'Assemblée Générale en entrant en séance.

Monsieur Sotos Kalantzis a été désigné par les membres de l'Assemblée pour assurer la présidence.

Monsieur François Trojani est appelé comme secrétaire. Puis,

Monsieur ... *Robert Faver* et
Monsieur ... *Arnaud Buzin* sont appelés comme scrutateurs.

Charlotte Berthelot
Ils acceptent tous leur fonction.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée peut valablement délibérer puisque tous les membres de l'Association présents ou représentés permettent d'atteindre le quorum nécessaire pour se réunir en assemblée générale.

Le Président déclare que la convocation des membres à cette Assemblée a été adressée conformément aux statuts de l'association.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Élargement de la liste des adhérents présents ou représentés, vérification des mandats, à partir de 9h30.
- 2 Nomination d'un Président et d'un Secrétaire de séance
- 3 Nomination de deux Scrutateurs
- 4 Vérification du quorum
- 5 Rapport moral et d'activités présentés par le Président de l'ACDCV
- 6 Rapport financier présenté par le Trésorier de l'ACDCV et bilan présenté par l'Expert-Comptable
- 7 Rapport des Vérificateurs
- 8 Budget prévisionnel 2022
- 9 Vote du rapport moral et d'activités
- 10 Vote du rapport financier
- 11 Vote du budget prévisionnel
- 12 Rapport des commissions
- 15 Renouvellement du tiers sortant, Vote
- 16 Nomination des Vérificateurs 2022
- 17 Questions diverses

Le Président présente le rapport moral et répond aux questions éventuelles des membres.

Le trésorier et l'expert comptable présentent le bilan de l'année, le rapport financier et le budget prévisionnel pour 2022. Discussions et réponses aux éventuelles questions des membres.

L'Assemblée prend acte du rapport des vérificateurs des comptes de l'association.

Il est procédé au vote du rapport moral, rapport financier, budget prévisionnel 2022 et renouvellement du tiers sortant (deux postes sont à pourvoir).

	Pour	Contre	Abstention	Blanc/nul
Rapport Moral	26	0	1	0
Rapport financier	26	0	1	0
Budget prévisionnel	26	0	1	0
Tiers sortant				
B. Bezier	11	0	0	0
F. Trojani	23	0	0	0
Y. Le Gars	18	0	0	0

L'Assemblée Générale a entendu les explications des responsables des commissions sur leur activité durant l'exercice 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations de l'Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ...96,2%.....

Après avoir répondu aux questions soumise à l'Assemblée Générale et procédé à la nomination des vérificateurs pour 2022, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée àet les membres de l'Assemblée générale sont invités à partager un vin d'honneur.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président



Scrutateur



Le Secrétaire



Scrutateur

